

Les études littéraires après le bac

Au cours de l'année de terminale, le lycéen définit son cursus dans l'enseignement supérieur, en fonction de ses intérêts et de ses résultats. Il optera ainsi pour des études longues, ou plus courtes et professionnalisantes. Si l'inscription à l'université est de droit pour tout bachelier, il existe un grand nombre de filières sélectives comme les CPGE, les BTS, les DUT ou les écoles spécialisées qui recrutent sur dossiers ou concours.

4. Les DUT et BTS : une filière sélective et professionnalisante

Ces diplômes, préparés dans les universités ou les lycées, ont vocation à permettre une insertion professionnelle rapide.

Les Diplômes universitaires technologiques (DUT) et les Brevets de technicien supérieur (BTS) sont des **diplômes préparés en deux ans**, à l'université pour le premier, dans des lycées pour le second. Il s'agit de **filières sélectives** : le recrutement des candidats se fait sur dossier. Ces diplômes ont une **vocation professionnalisante** mais permettent la poursuite d'études en licence ou dans de grandes écoles : HEC, l'ESSEC, les ESC, etc. recrutent à bac + 2 sur des concours spécifiques ; l'École nationale supérieure de la photographie, l'École nationale supérieure Louis-Lumière, les Gobelins recrutent aussi, de très bons étudiants, après un BTS ou un IUT et certaines écoles proposent un bachelor tourisme, audiovisuel ou photographie.

Les formations les plus adaptées après un bac L sont les BTS **tourisme, photographie, communication, notariat, assurance** mais aussi **multimédia, audiovisuel, commerce international**, ainsi que les DUT de l'**information** et de la **communication** ou des **carrières juridiques et sociales** qui conduisent aux métiers des services à la personne, de l'animation culturelle, etc. Une année de MANAA permet en outre de préparer un BTS relevant du design.

La formation comprend des stages. Certains BTS peuvent se préparer en **apprentissage**, c'est-à-dire d'une manière qui permet de découvrir encore plus rapidement les conditions réelles d'exercice d'un métier.

Publication de l'**Onisep** :

Dossier accessible sur le site : <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Que-faire-apres-le-bac/Que-faire-apres-le-bac-L-litteraire/Les-BTS-et-DUT-apres-le-bac-litteraire-L>